

Délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze mai, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 10 mai 2017

Affichage : 15 mai 2017

Membres élus : 14

Présents : 9

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

**Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul :
Adjoints au Maire**

**Madame CHABOT Danièle, Madame SANCHEZ Catherine, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN
Damien, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame SCHMITTBIEL Fabienne qui a donné pouvoir à Madame MUNSCH Laurence

Monsieur SMITH Fabrice, Madame DUCHESNE Valérie, Madame BESAIN Josiane

Absent non excusé :

Monsieur JOBELIN Mickaël

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Délibération sur subvention route VC4/VC6 suite à l'étude BEC**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur VECTEN Damien accepte cette fonction.

16/2016 Délibération sur subvention route VC4/VC6 suite à l'étude BEC

Les communes de Silly le Long et Nanteuil-Le-Haudouin ont signé, le 10 novembre 2015, une convention ayant pour objet de définir les modalités de participation administrative, financière et technique des différentes parties quant à la réhabilitation de la chaussée VC4/VC6.

Le Conseil Municipal avait, par délibération du 24 mars 2016, approuvé le découpage en deux tranches conformément à la demande du Conseil Départemental et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande sur la base de l'estimation de l'ADTO, pour un montant de dépense de 622 000 € hors taxe. Une étude complémentaire plus détaillée du cabinet BEC actualise l'estimation à 765 470 €, soit :

- 1) **une tranche ferme de 382 735 euros HT, concernant mille quatre cent vingt-cinq mètres linéaires depuis la commune de Silly le Long (1425 ml) ;**

2) une tranche conditionnelle, de 382 735 euros HT représentant mille quatre cent vingt-cinq mètres linéaires (1425 ml), de la tranche ferme jusqu'à Nanteuil-Le-Haudouin.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le découpage en deux tranches dans les conditions décrites
- 2) Autorise le Maire à déposer la demande de subvention, sur la base de l'étude complémentaire du cabinet BEC.

Le Conseil Municipal prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention est accordée ; prend également l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

N° Délibération	Objet
16/2017	Délibération sur subvention route VC4/VC6 suite à l'étude BEC

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Laurette HABERER-MUSET	Adjoint au maire	<u>d. Haberer</u>
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	Absente excusée
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	
Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	Absente excusée
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Fabienne SCHMITTBIEL	Conseiller Municipal	Pouvoir à Madame MUNSCH Laurence 
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	

Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Absent excusé
Catherine SANCHEZ	Conseiller Municipal	
Mickaël JOBELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé

